

<p><b>COMMUNE DE LOBBES</b></p>
-------------------------------------

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le **vendredi 21 décembre 2018 à 19h30** à la salle des mariages (Place Communale).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1, Rapport sur l'Administration (année 2017) et synthèse de la politique générale et financière de la commune pour l'année 2019.
- 2, Budget communal de l'exercice 2019 - Approbation - Vote.
- 3, Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018 : Approbation – Communication.
- 4, Egouttage de la rue des Loges – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'intercommunale IGRETEC – Communication.
- 5, Octroi d'un subside 2018 en numéraire à la Régie d'habitat rural en Val de Sambre – Décision – Vote.
- 6, Marchés publics – Délégation au Collège Communal – Vote.
- 7, Vente de bois de chauffage (Houppiers 2019) – Approbation des conditions de la vente – Vote.
- 8, Plan d'aménagement forestier du bois communal de Lobbès – Approbation – Vote.
- 9, CPAS : règlement de travail du personnel – Approbation – Vote.
- 10, Délégation au Collège communal de la compétence de désigner et de licencier le personnel contractuel – Vote
- 11, questions orales

12, Personnel enseignant :

- a) Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales – Ratification – Vote.
- b) Disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (DPPR) - Ratification – Vote.
- c) Réaffectation à titre temporaire – Ratification – Vote.
- d) Désignations à titre temporaire - Ratifications - Votes.

13, Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale ff,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,